

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 004-5530/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10643/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Issue de la fusion de l'Association des Maires de Grandes Villes de France (AMGVF) et de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF), l'association France Urbaine a pour but de représenter et défendre les intérêts des territoires urbains, et pour cela :

- renforce les liens entre les différents territoires urbains ;
- facilite les échanges d'information sur tous les sujets les concernant ;
- développe la réflexion, la coordination et la collaboration dans les domaines d'intérêt commun ;
- élabore des propositions communes dans ces domaines ;
- soutient ces propositions auprès de l'Etat, du Parlement, des autres collectivités et des organismes concernés afin de concourir à leur réalisation ;
- et mène des actions en commun avec ses partenaires.

Pour atteindre ses objectifs, l'association France Urbaine est notamment amenée à :

- proposer, réaliser ou coordonner des études ;
- et organiser des réunions d'information, conférences, colloques, forums, ou toute autre rencontre en lien avec son objet.

Cette association offre aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale adhérents la possibilité de se regrouper au sein d'une structure unique permettant à la

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 03 avril 2019

fois de répondre aux défis posés par le monde urbain, de développer les services proposés aux territoires et de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, dans le respect de leur diversité, avec l'ambition de peser dans les débats locaux, nationaux et internationaux.

Par délibération n° FAG 044-1045/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'Association France Urbaine. Cette adhésion a par la suite été renouvelée pour les exercices ultérieurs.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2019.

Le montant de la cotisation est fixé à 246 357,80 euros (deux cent quarante-six mille trois cent cinquante-sept euros) pour l'année 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 044-1045/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine ;
- Les délibérations n° FAG 005-1895/17/BM du 18 mai 2017 et FAG 003-4258/18/BM du 18 octobre 2018 du Bureau de la Métropole portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine respectivement pour les années 2017 et 2018 ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association France Urbaine offre aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale adhérents la possibilité de se regrouper au sein d'une structure unique permettant à la fois de répondre aux défis posés par le monde urbain, de développer les services proposés aux territoires et de mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés, dans le respect de leur diversité, avec l'ambition de peser dans les débats locaux, nationaux et internationaux ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2016 et renouvelé son adhésion depuis pour chaque exercice ;
- Qu'il convient de renouveler l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine pour l'année 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Urbaine pour l'année 2019 ainsi que le paiement de la cotisation, d'un montant de 246 357,80 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole, chapitre 011, nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA